

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 7, n° 3

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Février 2021

ACTUALITÉS

Plan stratégique de développement de l'ARTM

Mirabel insiste sur l'importance du transport collectif sur son territoire



C'est le 20 janvier dernier que M. Patrick Charbonneau, maire suppléant, que l'on aperçoit à la droite, a présenté le mémoire de Mirabel aux commissaires désignés de l'ARTM. Il était accompagné du directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme, M. Dominic Noiseux (à la gauche sur la photo).

La récente consultation publique organisée par l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) portant sur le Plan stratégique de développement (PSD) a donné l'occasion au maire suppléant, M. Patrick Charbonneau, de partager la vision de la Ville en termes d'amélioration du transport à Mirabel. Un mémoire a d'ailleurs été déposé afin d'établir les grandes orientations de Mirabel dans la lutte contre la congestion routière et les gaz à effet de serre. La Ville tient d'ailleurs à souligner l'effort de planification effectué par l'ARTM dans le cadre de cette consultation et du dépôt du PSD.

Il est à noter que Mirabel appuie fermement le mémoire déposé par la Table des Préfets et des élus de la couronne Nord (TPÉCN). Ce sentiment de solidarité, partagé par l'ensemble des villes présentes lors du processus consultatif, démontre

clairement la volonté commune de se doter de solutions concrètes améliorant le transport collectif sur la couronne Nord et d'assurer une offre de service équitable pour les villes de la grande région métropolitaine.

« Le succès du stationnement incitatif aux abords de l'autoroute 15, dans le secteur de Saint-Janvier, et la volonté démontrée d'en ajouter de nouveaux dans les secteurs du Domaine-Vert Sud et de Saint-Canut témoignent d'un intérêt grandissant pour le transport alternatif. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le ministère des Transports (MTQ) afin de préparer un diagnostic de la mobilité sur notre territoire. Ceci contribuera à cibler les faits saillants de la mobilité multimodale et à faciliter la planification d'interventions de mobilité durable », déclare M. Charbonneau, afin de souligner l'engouement généré par les initiatives actuelles.

Les quatre grandes mesures suivantes ont été proposées lors de la consultation et à travers le mémoire afin de réorganiser le transport collectif du grand Montréal au profit des Mirabellois :

- l'ajout d'une voie réservée au transport en commun sur l'autoroute 13, dans la partie existante et sur son prolongement jusqu'au site aéroportuaire;
- le prolongement du REM jusqu'à la zone aéroportuaire;
- l'augmentation de la desserte en transport collectif afin de desservir les secteurs d'emploi, d'éducation et de villégiature sur le territoire de Mirabel – pour les usagers en provenance du sud et du nord, mais aussi de l'est et de l'ouest;
- la mise en place d'une voie réservée au transport en commun sur l'autoroute 15.

La Ville remarque que le Plan stratégique de développement propose très peu de solutions concrètes pour la couronne Nord, considérant les sérieuses lacunes observées en termes de mobilité sur le réseau actuel pour les Mirabellois. Le déplacement en voiture est trop souvent l'unique option pour les secteurs éloignés – notons à cet effet qu'environ 90% des déplacements effectués à proximité des aires TOD sont actuellement réalisés en auto solo.

À l'instar de l'autoroute 640, qui constitue la colonne vertébrale de la couronne Nord, la Ville croit que le PSD devrait notamment considérer un mode de transport collectif desservant l'axe est-ouest. De plus, il n'existe aucune offre de transport collectif permettant aux citoyens de se rendre à la nouvelle gare de train (exo2 Saint-Jérôme) à partir des différents secteurs de la Ville. Rappelons que Mirabel possède un très vaste territoire, avoisinant les 485 km² en superficie.



Force est de constater qu'ailleurs au Québec, des travaux sur le réseau routier et des investissements en transport collectif ont été annoncés et faciliteront, à terme, le déplacement des usagers. Ce n'est pas le cas à Mirabel qui, de par son essor extraordinaire, participe pourtant très activement au développement métropolitain. Dans cette optique, il y a un rattrapage à faire pour la couronne Nord et nous réitérons fermement nos demandes de combler le sous-financement en transport collectif.

— M. PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE SUPPLÉANT





Félicitations à Frédéric Dionne pour son parcours à Star Académie !

La Ville de Mirabel souhaite féliciter le Mirabellois Frédéric Dionne, qui était récemment de passage à l'émission Star Académie. Rappelons que Frédéric, qui réside dans le secteur de Saint-Augustin, a terminé dans les 30 premiers candidats au Québec. Quelle fierté de se rendre aussi loin dans ce prestigieux concours de chant !

Frédéric a tout d'abord fait partie des 60 candidats retenus pour le *Camp de sélection*, et ce, parmi les 5500 chanteurs qui ont auditionné aux quatre coins du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Cette sélection lui a permis d'accéder au *Camp de sélection*, qui comprenait des cours et des ateliers avec le corps professoral de l'Académie. Il a ensuite passé la première étape des coupures, qui déterminait le groupe de 30 candidats qui poursuivait l'aventure.

Alors qu'il était tout près de la sélection finale afin d'obtenir un des 22 laissez-passer pour les galas en direct, son parcours s'est arrêté, mais il ressort grandi de cette belle aventure et ne retient que de bons souvenirs. Bravo Frédéric, tu es une belle fierté mirabelloise et bonne chance pour tes futurs projets !



Programme incitatif pour les couches lavables 2021

Vous avez un nouveau-né et vous pensez prendre un virage VERT ? Le Service de l'environnement de la Ville de Mirabel s'occupe du programme de subvention pour les couches lavables. À cet effet, vous trouverez, au lien suivant, toutes les informations nécessaires afin de présenter votre demande ! Ne tardez pas; des conditions doivent être respectées et les places sont limitées !

a.millette@mirabel.ca

450 475-2008, poste 2070

www.mirabel.ca/subventions

Enregistrement au Registre des personnes vulnérables

La Ville de Mirabel, depuis l'intensification des mesures exceptionnelles liées à la COVID-19, a pris toutes les mesures nécessaires et recommandées par les autorités pour réduire les risques de propagation sur son territoire.

En raison des mesures de confinement recommandées aux personnes âgées de 70 ans et plus, les élus et la

Direction de la Ville de Mirabel se préoccupent des personnes âgées vulnérables vivant seules, et souhaitent que leur sécurité soit assurée.

Afin que ces personnes vulnérables ne soient pas laissées pour compte, la Ville travaille de concert avec les regroupements d'ainés, la Table de concertation communautaire de Mirabel et l'Office municipal d'habitation. Son Service de sécurité incendie

est aussi mis à contribution. En cas de besoin, ces personnes peuvent contacter la Ville afin d'être orientées pour obtenir l'aide requise.

Par ailleurs, la municipalité lance un appel à la vigilance à tous les citoyens qui connaissent des personnes vulnérables et isolées. Il est recommandé de demeurer en communication avec ces personnes et s'assurer de leur bien-être et les diriger vers les ressources disponibles.

Afin de permettre à la Ville de Mirabel d'être proactive dans ses opérations, nous invitons les personnes vulnérables ou leur tiers responsable à remplir le formulaire *Registre des personnes vulnérables* disponible sur le site Internet de la Ville. Vous pouvez y entrer directement les informations, l'enregistrer et nous le retourner à communications@mirabel.ca. Dans l'éventualité où le formulaire ne pourrait être rempli et transmis par courriel, vous pouvez communiquer au 450 475-8656 et nous le remplissons avec vous.

Rappel

La Ville de Mirabel invite les citoyens à favoriser les interactions par courriel, à communications@mirabel.ca, et par téléphone, au 450 475-8653, de même que l'utilisation des services en ligne tels que les permis et les requêtes disponibles au mirabel.ca.



Babillard

communautaire



Recrutement de bénévoles pour cuisine solidaire

La Table de concertation communautaire mirabelloise est à la recherche de bénévoles pour la réalisation de sa toute nouvelle activité, Les cuisines solidaires.

L'organisme est à la recherche de personnes intéressées à cuisiner en groupe afin de préparer des plats qui seront destinés à la distribution d'aide alimentaire pour les Mirabellois.

Renseignements : par courriel à Guillaume Pronovost, à coordo@tccdmirabel.com ou par téléphone, au 450 848-0219

CONNAISSEZ-VOUS LE GROUPE D'ACHAT « LE P'TIT PANIER VERT » ?

Il s'agit d'un groupe d'achat de fruits et de légumes qui mise sur la contribution de tous les participants afin de réduire les coûts pour l'ensemble du groupe.

Le projet, porté par la Table de concertation communautaire Mirabelloise, s'est adapté à la situation actuelle afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Chaque panier de fruits et de légumes est emballé dans des sacs de papier. Ils sont ensuite déposés un mercredi sur deux, entre 15 h et 18 h, au point de dépôt, situé au 9945, rue de Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique.

Le coût d'un panier est de 18 \$.

Les dates de distribution pour la session hiver/printemps 2021 sont :

le 20 janvier, les 3 et 17 février, les 3, 17 et 31 mars, les 14 et 28 avril, les 12 et 26 mai et le 9 juin.

Renseignements : Visitez le groupe Facebook « Le p'tit panier vert »

Personne responsable : Guillaume Pronovost, à coordo@tccdmirabel.com ou au 450 848-0219



La famille Bélisle, accompagnée de Mme Stéphanie Allard, responsable d'une initiative citoyenne en collaboration avec la pharmacie Uniprix Thomas-Ugo Deschênes, et M. Marc Laurin, conseiller du secteur.



Une page d'histoire tournée pour le magasin général Bélisle et fils

C'est le cœur rempli de tristesse, mais aussi d'heureux souvenirs, que Jacques Bélisle et sa famille ont fait leurs adieux, le 30 janvier dernier, à leur commerce familial établi dans le secteur de Saint-Canut depuis près de 80 ans.

Mme Stéphanie Allard a souligné la contribution de ce commerce avec l'aide de la pharmacie Uniprix du secteur de Saint-Canut. Les citoyens ont déposé des mots dans une boîte placée à la pharmacie qui a été remise par Mme Allard.

Acquis par la famille Bélisle en 1943, le magasin général a fermé officiellement ses portes, faute de relève. Après y avoir travaillé durant 50 ans, Robert, le fils de Jacques Bélisle, a décidé de prendre à son tour sa retraite. Quant aux deux filles de Jacques Bélisle, Sylvie et Francine, elles ont pris la difficile décision de ne pas prendre la relève.

Pour les clients du secteur qui fréquentaient le magasin, il s'agit d'une perte inestimable – le magasin et ses employés étant considérés comme des amis, bien plus que des commerçants. Souhaitons à Jacques Bélisle, ainsi qu'à sa famille, une retraite bien méritée !



1 BOÎTE À EMPRUNTER

1 THÈME PARTICULIER

Sélection de livres sur le même thème
Albums et documentaires jeunesse
Livres pour le parent (inclus dans certaines boîtes)

RÉSERVEZ-LES EN LIGNE

OU TROUVEZ-LES DANS LA SECTION JEUNESSE

Secteurs de Saint-Augustin, Saint-Canut et Saint-Janvier

Coronavirus	Déménagement	Dentiste	Deuil
Écrans	Émotions	Grands-parents	Mathématiques
Naissance Grossesse	Papa	Peur du noir	Politesse Bonnes manières
Pot Propreté	Rentrée scolaire	Sans texte	Séparation



Pour enfants à besoins particuliers

DYS

TDA/H

TSA

BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

mirabel.ca/biblio

Premier bilan annuel positif pour les permis en ligne

À plusieurs reprises en 2020, les citoyens ont été invités à utiliser le nouveau service de permis en ligne de la Ville de Mirabel. Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme souhaite ainsi profiter de ce début d'année pour partager quelques statistiques à ce sujet.

La Ville est fière d'annoncer qu'en 2020, plus de 930 permis ont été émis en ligne. Considérant que 1982 permis ont été émis au total au cours de l'année, ce sont 47% des permis qui ont été émis par l'entremise de ce nouveau service.

Comme le service de permis en ligne a été instauré à la fin de l'année 2019, c'est assurément une première année couronnée de succès! Ce succès s'explique notamment par la grande participation des citoyens, qui ont su – au même titre que les

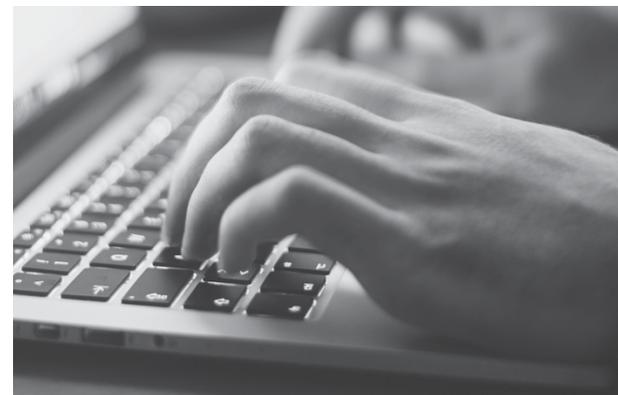
inspecteurs du Service de l'aménagement et de l'urbanisme – être compréhensifs en apprivoisant le nouveau logiciel.

Cette plateforme a pour mission de faciliter le processus de délivrance de certains permis et de permettre aux citoyens d'effectuer les démarches d'obtention d'un permis lorsque les bureaux administratifs sont fermés ou sans avoir à se déplacer.

Pour connaître les types de permis disponibles en ligne, rendez-vous sur le site Web de la Ville, à la page *Permis en ligne* de la section *Services en ligne* – ou dans le bas de n'importe quelle page du site. En cas de difficulté, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007 ou à

info.urbanisme@mirabel.ca, qui sera en mesure de vous guider dans votre processus en ligne.

Encore une fois, la Ville de Mirabel vous remercie de votre grande participation en 2020 et vous invite à continuer d'utiliser ce service en 2021!



VILLE DE
MIRABEL

POUR ÉVITER QUE LE CONTENU DE VOTRE BAC BRUN GÈLE

Votre bac brun n'a pas été totalement vidé lors de la collecte? C'est probablement parce que les températures froides et l'humidité des matières organiques ont fait en sorte que celles-ci ont collé aux parois du bac. C'est un phénomène souvent observé par l'entrepreneur en charge de la collecte des matières organiques – qui constate que plusieurs bacs ne peuvent être vidés en raison du contenu gelé.

VOICI SIX TRUCS POUR ÉVITER CETTE SITUATION :

TRUCS & ASTUCES

- 1

Enveloppez le plus souvent possible vos matières dans du papier journal;
- 2

Déposez un morceau de carton, du papier journal ou autre matière similaire dans le fond du bac;
- 3

Ajoutez également des morceaux de carton sur les parois;
- 4

Déposez des copeaux de bois, du carton ou du papier journal afin de séparer les différents dépôts de matières organiques;
- 5

Évitez de déposer des liquides dans le bac;
- 6

Insérez un grand sac de papier pour feuilles d'automne dans votre bac. Comme il est ramassé aux deux semaines, le sac servira plus longtemps!

Renseignements: 450 475-2006; infocollecte@mirabel.ca

UN MOIS POUR DÉPOSER SA CANDIDATURE !

23^e
édition
présentée par
Desjardins

Concours
québécois en
entrepreneuriat
défi oseprendre^{MD}



Volet Création d'entreprise

Inscrivez-vous d'ici le 9 mars 2021, 16 h !
➔ oseprendre.quebec

..... Pour de plus amples informations,
..... veuillez communiquer avec Mirabel économique
..... au 450 475-2110.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Deuxième appel de projets

Les artistes et organismes artistiques des Laurentides sont invités à s'inscrire

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de La Rivière-du-Nord, des Laurentides, des Pays-d'en-haut (à l'exception de la Ville de Sainte-Adèle) et de Thérèse-De Blainville, ainsi que les villes de Saint-Jérôme et de Mirabel, en collaboration avec Culture Laurentides, lancent un deuxième appel de projets prévu à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides.

Les artistes et organismes dont le lieu de résidence est situé sur le territoire de l'un des partenaires sont invités à soumettre leur projet artistique auprès du Conseil avant le 16 mars prochain.

Les projets déposés doivent impliquer des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité ou avec des intervenant(e)s de la région.

Pour soumettre leur projet, les candidats devront d'abord sélectionner l'un des volets suivants :

- La création, la production et le rayonnement
- Mobilité

Les organismes artistiques professionnels devront soumettre leur projet dans l'une des catégories suivantes :

- La diffusion, la promotion et la consolidation du projet
- L'accueil en résidence et la coproduction

Informations et formulaires

Pour obtenir le formulaire ou de plus amples renseignements sur les étapes à suivre pour soumettre un projet, veuillez consulter le site web : <https://www.culturelaurentides.com/actualites/nouvelles-du-milieu/>

Des séances d'information individuelles sont aussi possibles. Pour ce faire, les personnes intéressées doivent communiquer avec Mme Valérie Sears à developpement@culturelaurentides.com

L'organisme offre de plus la possibilité d'assister à une formation sur la rédaction d'une demande de financement pour le Programme de partenariat territorial, les 3, 10 et 17 février, de 9 h à midi.

Pour connaître les détails : <https://www.culturelaurentides.com/redigez-votre-demande-de-financement-au-programme-de-partenariat-territorial/>

DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021
LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE

APPEL DE CANDIDATURES

Gala de la persévérance scolaire

Judi 18 février 2021
en mode virtuel

Vous connaissez un étudiant (e) qui a **PERSÉVÉRÉ** depuis le début de l'année scolaire?

Vous connaissez un professeur, un coach, une travailleuse sociale ou une personne qui a été un **PLUS** pour le parcours scolaire de votre jeune ?

Remplissez le formulaire disponible par le biais des différentes écoles ou organismes de Mirabel.
Date limite : 10 février 2021

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :
Pénélope Poirier, Intervenante jeunesse CJE Mirabel
450 420-6262, poste 204
ppoirier@cjemirabel.ca

Inscriptions du 8 février, 9 h, au 12 février, 16 h Cours de Gardiens avertis et Prêts à rester seuls

Offert par le Service
des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

PAR LE BIAIS DE LA PLATEFORME ZOOM // POUR LES RÉSIDENTS SEULEMENT // INSCRIPTIONS PAR INTERNET SUR MIRABEL.CA



Prêts à rester seuls

(Cours virtuel interactif)

Le cours Prêts à rester seuls est un cours de la Croix-Rouge canadienne offert aux jeunes de 9 à 12 ans. Les participants y apprendront à bien réagir à toutes sortes de scénarios, que ce soit dans leur communauté ou à la maison, et seront ainsi prêts à rester seuls !

Le cours est offert par le biais de l'application « Zoom ». Le parent doit avoir préalablement créé un compte au nom de l'enfant. Le manuel de la Croix-Rouge sera envoyé par la poste quelques jours avant le cours.

Matériel à prévoir: crayon, efface, un ordinateur avec caméra et micro. L'accès à Internet est indispensable.

Coût : 55 \$/élève

Gardiens avertis

(Cours virtuel interactif)

Tu es un(e) adolescent(e) de 11 ans ou plus et tu as décidé de devenir un(e) gardien(ne); es-tu prêt(e) à remplir cette responsabilité importante? Par exemple, sais-tu comment :

- Nourrir un bébé ou changer une couche?
- Préparer un repas simple?
- Créer des jeux pour des enfants de tous les âges?
- Prévenir les blessures et assurer la sécurité des enfants?
- Gérer une urgence, au besoin?
- Agir pour demeurer en sécurité quand tu gardes ?

Un bon gardien connaît toutes ces choses et encore plus, afin d'assurer la sécurité des tout-petits. Apprendre ces techniques peut être facile et amusant grâce au cours de Gardiens avertis de la Croix-Rouge. Ce nouveau cours, permettra aussi d'apprendre la RCR (réanimation cardio-respiratoire).

Matériel: poupée ou toutou, crayon à la mine, un marqueur, un ordinateur avec caméra et micro. L'accès à Internet est indispensable.

Coût : 60 \$/ participant

\$ Modes de paiement

- Visa
- MasterCard
- Carte de crédit prépayée



Si vous éprouvez des difficultés lors de votre inscription, veuillez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 475-8656.



Groupes offerts

Le samedi 20 février, de 8 h 30 à 15 h 30 :
Gardiens avertis (18 places disponibles)

Le dimanche 21 février, de 8 h à 12 h :
Prêts à rester seuls (15 places disponibles)

Le samedi 13 mars, de 8 h 30 à 15 h 30 :
Gardiens avertis (18 places disponibles)

Le dimanche 14 mars, de 8 h à 12 h :
Prêts à rester seuls (15 places disponibles)

Formation offerte en partenariat avec FSLN (Formation en secourisme Lucie Normandeau), partenaire de formation de la Croix-Rouge canadienne.

Tombez en amour.



BIBLIOTHÈQUE

DE MIRABEL

mirabel.ca/biblio

PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE, AUX TRAVAUX PUBLICS ET JOURNALIER

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Horticulture
 Statut : Personne salariée saisonnière
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0121-0879
 Date d'affichage : Le 25 janvier 2021
 Date de fin d'affichage : Le 10 février 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier, personne salariée saisonnière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant du contremaître, le préposé à l'horticulture, aux travaux publics et journalier:

- exécute tous les travaux relatifs à l'entretien des massifs floraux et ornementaux ;
- procède à la plantation des fleurs, haies, arbres et arbustes et certains travaux d'aménagement ;
- entretien et taille les arbres et arbustes ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ou arboriculture ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide, un permis de conduire de classe 3 est considéré comme un atout ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction est considérée comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50^e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6^e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18^e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1^{er} rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

CHEF - CAMP DE JOUR/ÉTÉ 2021

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 Domaine d'emploi : Camp de jour
 Statut : Cadre intermédiaire - étudiant
 Nombre de postes : 2
 Numéro de concours : J0121-1001
 Date d'affichage : Le 25 janvier 2021
 Date de fin d'affichage : Le 10 février 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour remplir la fonction de chef - camp de jour pour la saison estivale 2021 à titre d'étudiant cadre intermédiaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Ceux-ci seront en charge de programmes qui accueilleront entre 600 et 800 jeunes âgés entre 5 et 13 ans.

Sous l'autorité de la coordonnatrice - socioculturel et vie communautaire, le titulaire :

- planifie, organise et gère toutes les tâches administratives en vue de la préparation des camps de jour au Parc régional du Bois de Belle-Rivière ou aux Récré-o-camps dont la gestion des inscriptions des participants;
- coordonne, élabore et anime la formation initiale à tous les employés affectés dans les camps de jour;
- encadre, dirige et supervise les employés affectés au Parc régional du Bois de Belle-Rivière ou aux Récré-o-camps;
- Gère le budget pour l'achat et le maintien de l'inventaire des ressources matériels;
- assure le bon fonctionnement de l'équipe ainsi que le bon déroulement des activités;
- s'occupe des appels téléphoniques et des questions des parents et en effectue le suivi;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Un des chefs - camp de jour travaillera au Parc régional du Bois de Belle-Rivière durant la durée complète du camp de jour tandis que le second se déplacera et supervisera les six (6) Récré-o-camps situés sur le territoire de la Ville de Mirabel. En dehors de cette période, ils seront localisés aux bureaux administratifs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EXIGENCES :

- être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire;
- avoir terminé au moins deux (2) sessions universitaires avec succès dans une discipline appropriée (récréologie, éducation, loisirs, éducation spécialisée, adaptation scolaire, psychoéducation ou autres) ou être en voie de posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de loisirs ou dans une autre formation jugée pertinente;
- expérience pertinente de gestion dans le milieu des camps de jour ou en animation;
- expérience en gestion de personnel et en service à la clientèle;
- faire preuve de leadership, de tact, aimer relever des défis et avoir le sens des responsabilités ainsi que de l'organisation sont des aptitudes recherchées;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée.

Notez que nous pourrions évaluer également des candidatures autres qu'étudiantes.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction à temps complet (40 heures par semaine) est prévue à compter du 28 juin et ce, jusqu'au 20 août 2021. De plus, une disponibilité à temps partiel est demandée à compter du mois du 29 mars et ce, jusqu'au 25 juin 2021. Par ailleurs, une disponibilité est également demandée pour la période du 17 au 21 août 2021. Les personnes retenues devront aussi être disponibles obligatoirement afin de participer aux formations des animateurs et accompagnateurs.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées. L'échelle salariale du poste est de 18,10\$/heure à 19,10\$/heure.

POLICIER

Service : Police
 Domaine d'emploi : Police
 Statut : Employé temporaire
 Nombre de postes : 6
 Numéro de concours : J0121-0832
 Date d'affichage : Le 20 janvier 2021
 Date de fin d'affichage : Le 10 février 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler le poste de policier à titre d'employé temporaire au Service de police.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières;
- être gradué de l'École nationale de police du Québec;
- être titulaire d'un permis de conduire valide qui ne comporte aucune restriction pour la classe 4a;
- répondre à l'article 115 de la Loi sur la police.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

DESSINATEUR

Service : Génie
 Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
 Statut : Personne salariée régulière à temps plein
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0121-0306
 Date d'affichage : Le 25 janvier 2021
 Date de fin d'affichage : Le 10 février 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée régulière à temps plein au poste de dessinateur au Service du génie.

Sous la supervision du gestionnaire projets spéciaux, le dessinateur :

- dessine des plans de zonage, du schéma d'aménagement, des travaux d'asphaltage, d'éclairage des rues, d'aménagement des parcs, de prolongement d'infrastructures municipales, de réfection des ponts, d'avis de parution pour les journaux, etc.;
- numérise, enregistre et classe les divers plans (urbanisme, éclairage, services municipaux, etc...) en fonction de la gestion documentaire et du SIGM (Système informatique en gestion municipale) de la Ville;
- effectue la mise à jour des divers plans (route de rinçage, marquage de chaussée, plans finaux) et diffusion aux différents services de la Ville;
- aide et assiste, au besoin, les autres employés du Service lors de la réalisation de relevé terrain;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études professionnelles (DEP) dans un domaine relié au dessin sur AutoCAD;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente en dessin de génie civil;
- connaissance et utilisation approfondies du logiciel de dessin AutoCAD version 2018;
- connaissances du logiciel de dessin AutoCAD Civil 3D version 2018, en géomatique et en conception routière seront considérées comme des atouts;
- aptitudes, traits de personnalité et qualités personnelles, appropriés à l'emploi, tels que la rigueur, la curiosité intellectuelle et la bonne collaboration avec l'équipe ainsi qu'avec les divers services municipaux.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS ET JOURNALIER

Service : Équipement et travaux publics
 Domaine d'emploi : Travaux publics
 Statut : Personne salariée saisonnière
 Nombre de postes : 1
 Numéro de concours : J0121-0877
 Date d'affichage : Le 25 janvier 2021
 Date de fin d'affichage : Le 10 février 2021

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée saisonnière au poste de préposé aux travaux publics et journalier au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics et journalier :

- agit à titre de signaleur routier ;
- effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.) ;
- exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux) ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- permis de conduire de classe 5 valide ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels ;
- détenir de l'expérience à titre de signaleur routier est considérée comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

LA VILLE DE MIRABEL
 EST PRÉSENTEMENT À LA RECHERCHE D'UN OU D'UNE

Chargé(e) de projet

– CENTRE RÉCRÉATIF



La ville de Mirabel est présentement à la recherche d'un travailleur autonome qui prendra la charge d'assurer la mise en place de l'offre de service du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue Val-d'Espoir dans le secteur de Saint-Janvier.

Date d'entrée en fonction : 1^{er} mars

Durée du mandat : 9 mois

Supervisé par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le chargé de projet devra principalement :

- Assurer la mise en place d'une programmation d'activités en pratique libre et organisée au nouveau centre récréatif ;
- Soutenir l'organisme « Quartier 55+ » dans la planification, l'organisation et la mise en œuvre des activités destinées à la population mirabelloise de 55 ans et plus ;
- Mettre en place un système de réservation des plateaux et de gestion des membres ;
- Participe au recrutement et supervise des ressources humaines pour l'offre de service
- Proposer des outils et moyens de communication pour diffuser la nouvelle offre de service à la population
- Organiser une activité d'inauguration du centre et du lancement de la programmation
- Toute tâche connexe reliée au centre récréatif

Exigences :

- Leadership, autonomie et sens de l'initiative
- 3 à 5 ans d'expérience en gestion de projet / coordination d'organismes, gestion d'événements ou expériences connexes
- Diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention loisirs ou expériences professionnelles jugées pertinentes

Horaire de travail :

35 heures par semaine avec certaines disponibilités les soirs et fins de semaine occasionnellement

Si le défi vous intéresse, nous vous invitons à soumettre votre candidature en nous faisant parvenir votre lettre de motivation dans laquelle vous devrez inclure votre montant forfaitaire attendu par semaine, votre curriculum vitae et lettres de références pertinentes à l'attention de Carolyne Lapiere, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à l'adresse suivante : loisirs@mirabel.ca au plus tard le 17 février 16 h.

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2428

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 25 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2428 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P3-02-01 – Établissement pour personnes âgées non autonomes (de 20 chambres ou logements et plus) (inclus les CHSLD) » et la classe d'usage « H3 – Habitation trifamiliale » de structure isolée et jumelée ainsi que leurs dispositions spécifiques dans la zone H 5-25.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 27 janvier 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2429

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 25 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2429 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- retirer la classe d'usage « C8 – Service relié à l'automobile » des usages autorisés dans la zone C 5-45;
- autoriser la classe d'usage « C5 – Commerce récréatif intérieur » ainsi que l'usage « P2-05-01 – Service de garderie et centre de la petite enfance » dans la zone C 5-45;

agrandir la zone H 5-49 à même une partie de la zone C 5-45, dans le secteur de Saint-Canut.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 27 janvier 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

TAXES 2021

Canada
Province de Québec
Comté de Mirabel
Ville de Mirabel

Aux contribuables de la susdite municipalité

Est par les présentes donné par la soussignée, trésorière de la susdite Ville, QUE : -

Un rôle de perception des taxes municipales générales et spéciales, pour l'année 2021, est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel et que les comptes de taxes seront mis à la poste dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes, sans intérêt, aux dates mentionnées sur le compte de taxes, soit les 1^{er} mars 2021, 1^{er} mai 2021, 1^{er} juillet 2021 et 1^{er} septembre 2021.

Avis est également donné que tout montant de taxes non payé à la date d'échéance porte intérêt au taux de 2% l'an. De plus, une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

La Trésorière,

Donné à Mirabel, ce 20 janvier 2021
Jeannic D'Acoust, CPA, CA, M.A.P.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2437

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 25 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2437 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à permettre des usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, site de compostage, récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte et dépôt de neige usée dans l'affectation agricole d'extraction;
- Document D-PS-2437 indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2437 est bien décrit dans le titre.

Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 18 février 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement n° PS-2437
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service de greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville.

Donné à Mirabel, ce 27 janvier 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

Vous vivez une
SITUATION DÉRANGEANTE dans le quartier ?

Pensez à
LA MÉDIATION CITOYENNE !

450 436-6749 | 1 800 265-6749 | info@mavn.ca | mavn.ca



Organisme de
Justice Alternative
des Laurentides



DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT

Le second projet de règlement numéro PU-2435

(secteur de Mirabel-en-Haut)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 25 janvier 2021, a adopté le second projet de règlement numéro PU-2435 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 13-2 à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- créer la zone P 13-19 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 13-18, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-16 à même une partie de la zone H 13-5, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- agrandir la zone H 13-8 à même une partie de la zone P 13-6, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée écrite sur le projet de règlement numéro PU-2435, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2435 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

Agrandissement de la zone H 13-2 à même une partie de la zone P 13-18.

Article 2 (zone concernée et contiguës) :

Création de la zone P 13-19 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone P 13-18.

Article 3 (zone concernée et contiguës) :

Agrandissement de la zone H 13-16 à même une partie de la zone H 13-5.

Article 4 (zone concernée et contiguës) :

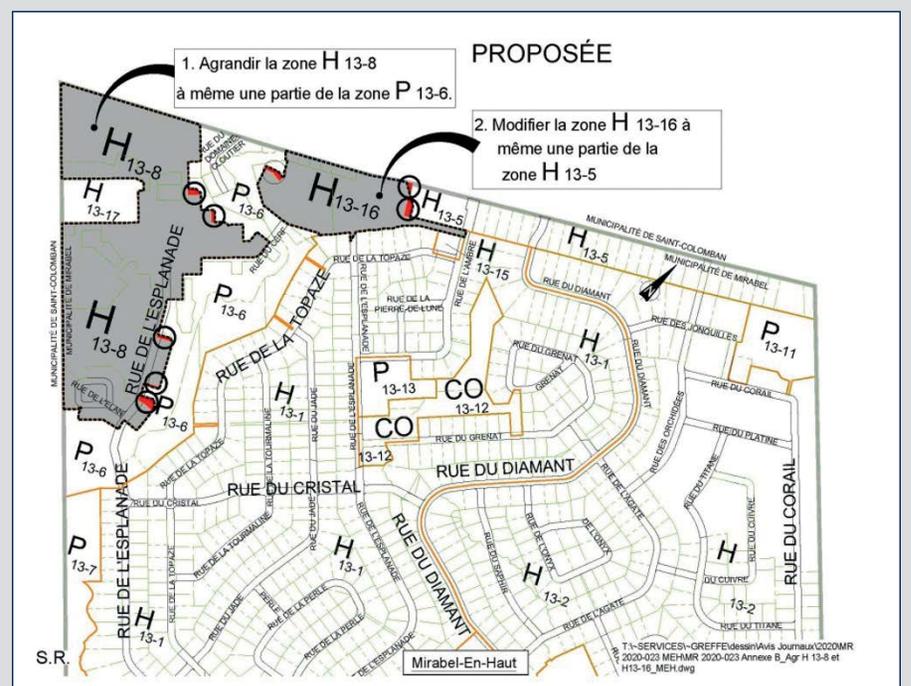
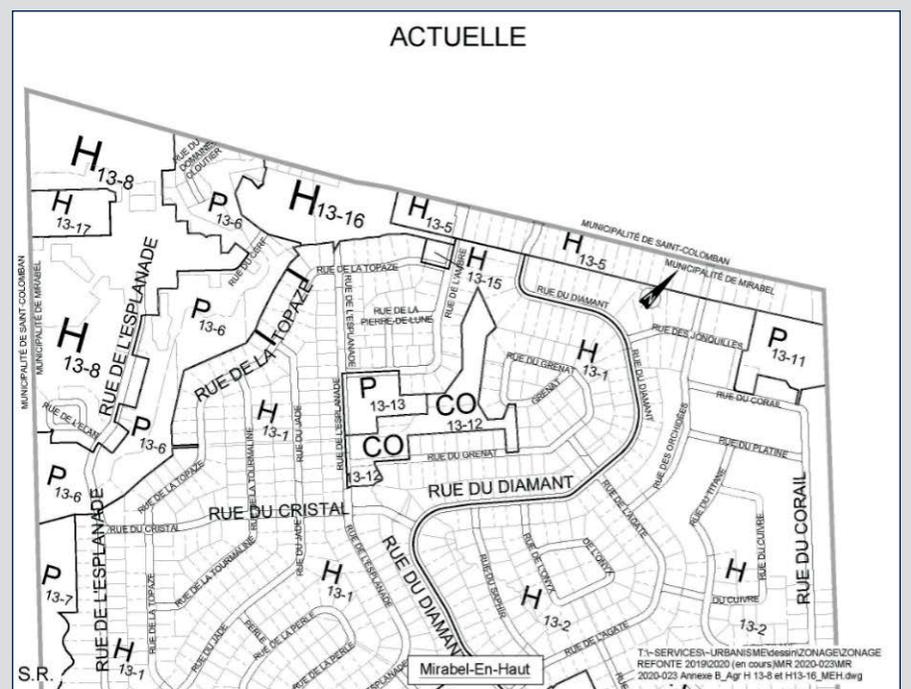
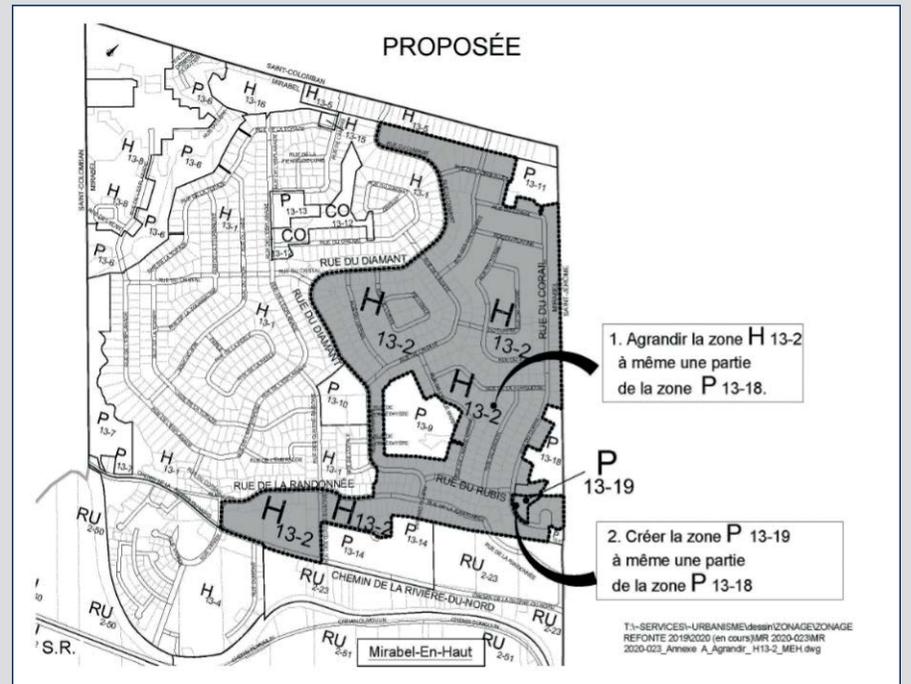
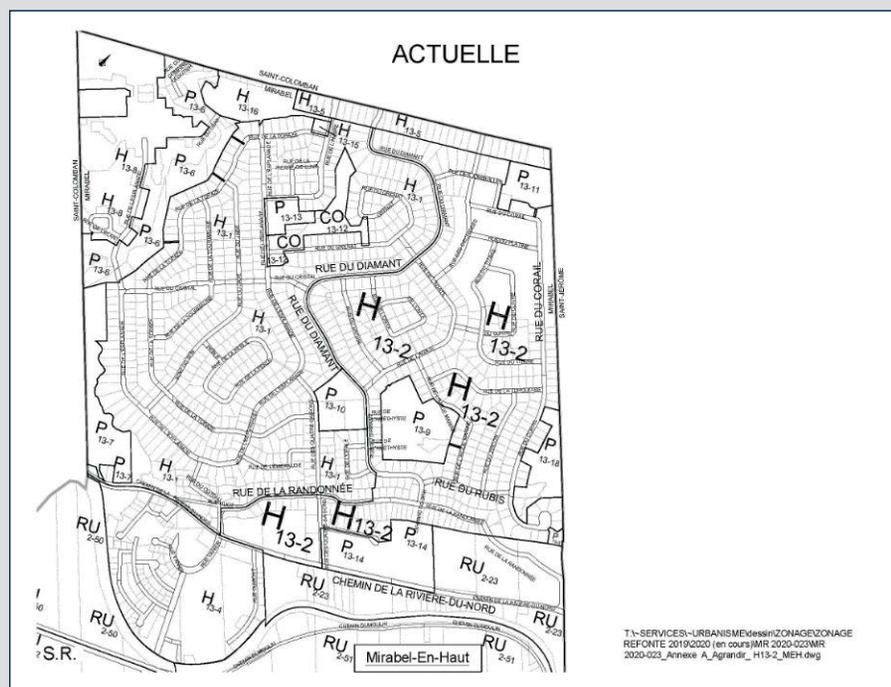
Agrandissement de la zone H 13-8 à même une partie de la zone P 13-6.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

SITUATION APPROXIMATIVE DES ZONES CONCERNÉES

Dans le **SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT**, à savoir :

La zone concernée apparaît au plan ci-après :



► Suite à la page 11

► Suite de la page 10

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- * indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 11 février 2021. Toutefois, la municipalité accepte les demandes transmises individuellement en raison de la crise sanitaire.**

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

- * Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 25 janvier 2021 :
 - Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 25 janvier 2021 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 27 janvier 2021

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

AVIS D'APPEL D'OFFRES

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE ET ENTRETIEN DES TERRAINS 3 COUPES ANNUELLES - BLOC B POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

N/RÉF. : X3 216 U3 (#111016) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-007

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour le fauchage des abords de route et l'entretien des terrains 3 coupes annuelles du bloc B, pour les années 2021 et 2022.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **AU PLUS TARD LE JEUDI, 11 FÉVRIER 2021, À ONZE HEURES (11 H)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le lundi 1^{er} février 2021 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Karl Themens, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

AVIS D'APPEL D'OFFRES

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SIX (6) CAMIONNETTES NEUVES, ANNÉE 2021

N/RÉF. : G6 112 U3 N07936 (#111009) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-004

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour la fourniture et la livraison de six (6) camionnettes neuves, année 2021, pour plusieurs services de la Ville de Mirabel.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le jeudi, 11 février 2021, à onze heures (11 h)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 1^{er} février 2021 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. David Goulet-Laporte, responsable de l'appel d'offres, au 450-475-2005.

DU 4 JANVIER AU 25 FÉVRIER 2021

UNE FOULE
DE PRIX
À GAGNER!

Défi CHÂTEAU DE NEIGE



**DÉPOSEZ UNE PHOTO DE VOTRE CHÂTEAU DE NEIGE
DANS LA SECTION « PARTICIPER » DU SITE INTERNET!**



defichateaudeneige.ca/evenements/laurentides/defi-chateau-de-neige-ville-de-mirabel